



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Le dix-sept septembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Bohaire se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bohaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PANNEQUIN, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Date de convocation : 12 septembre 2024

	Présent	Absent	Pouvoir à
PANNEQUIN Bernard	X		
GUILLOT Jean-Michel	X		
RANVAL Lionel	X		
ANJORAN Caroline	X		
COULLON Jeannine	X		
GAUTHIER Thierry		X	Pouvoir à GUILLOT Jean-Michel
MONTREAU Déborah	X		
RANDUINEAU Guillaume	X		
THEVENOT Didier	X		

Secrétaire de séance : GUILLOT Jean-Michel

ORDRE DU JOUR (sans délibération)
1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juillet 2024
2/ DIA
3/ Compte-rendu de travaux
4/ Questions diverses
5/ Compte-rendu de réunions et commissions

Projet de parc photovoltaïque

En début de séance, l'entreprise ABO ENERGY d'Orléans est venue présenter au conseil municipal un projet de parc photovoltaïque qu'elle souhaiterait implanter sur la commune, à Montigny, sur deux parcelles appartenant à deux propriétaires fonciers (surface totale des parcelles : 10 ha) pour une surface de couverture d'environ 6,5 ha.

Le projet est situé en zone N (naturelle), inconstructible d'une manière générale. Une Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité (DPMEC) du PLUiHD sera donc nécessaire pour que ce projet puisse se concrétiser. Selon Agglopolys, la DPMEC ne pourra avoir lieu qu'en cas d'accord de la commune.

Le conseil municipal devra donc délibérer prochainement sur le sujet. Si la commune donnait son accord, le projet sera soumis à une évaluation environnementale et à une enquête publique.

Une étude d'impact sur l'environnement (faune, flore, milieux naturels) et une étude paysagère devront également être réalisées.

Le conseil municipal prend acte de ce projet et se prononcera ultérieurement.

1/ Approbation du PV de la réunion du 30 juillet 2024

Le Procès-verbal de la séance du 30 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ DIA (déclaration d'intention d'aliéner)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain pour l'aliénation des immeubles cadastrés :

Section	Adresse	Nature	Date de la demande
ZN 142	5 Allée de la Fontaine	Bâti /645m ²	16/08/2024
ZM 41	8B Allée des Grands Bois	Bâti /738m ²	30/08/2024

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

3/ Compte-rendu de travaux

- **Les travaux de voirie** sont terminés sur la voie communale n°4 (route du bourg à Russy).
- **Les travaux de voirie sur la Rue des Vollerants** auront lieu :
 - le 30 septembre : balayage de chaussée → stationnement interdit en bordure de chaussée,
 - du 1^{er} au 2 octobre : réalisation des enrobés → circulation strictement interdite du 1^{er} octobre à 7h30 au 2 octobre à 8h00,
 - le 9 octobre : épaulement des rives → stationnement interdit sur la zone d'emprise des travaux.
- **Travaux sur les lignes électriques** Rue des Vollerants : les travaux sous voirie sur les lignes électriques ont été réalisés par le SIDELC. La démolition de la cabine haute et la mise en place du nouveau transformateur auront lieu prochainement, lorsque le nouveau transformateur aura été reçu par l'entreprise.
- **Vidéoprotection** : l'installation et la mise en marche des caméras sont prévus du 25 septembre au 17 octobre.
- **Sécurisation du bourg** : une partie des aménagements prévus ayant lieu sur la route départementale 68 qui traverse le bourg, il fallait l'accord du conseil départemental pour ce projet. Une réunion avec le maître d'œuvre Terr&Am et le Conseil Départemental a donc eu lieu le 16 septembre en mairie. Le projet ayant prioritairement pour but de faire ralentir les véhicules aux abords de l'école, une première tranche provisoire de l'aménagement sera réalisée sur le haut du bourg afin de tester l'efficacité du dispositif.

4/ Questions diverses

- Les journées du patrimoine auront lieu les 21 et 22 septembre : l'église et le lavoir du bourg seront ouverts en journée. Visite libre.
- Le tournoi de tennis a eu lieu du 10 au 25 août avec 95 inscrits.
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée, l'école accueille une nouvelle enseignante : Tifenn ANDRÉ pour la classe de CE2-CM1.
- Yves LECUIR, conseiller départemental, tiendra une permanence en mairie à destination des administrés le 23 octobre de 14h30 à 15h15.
- Des devis vont être demandés pour le repas des aînés du 11 novembre.
- La cérémonie des vœux aura lieu jeudi 19 décembre.

5/ Compte-rendu de réunions et commissions

- 28/08 : Réunion SMAEP à Vauloin (B. Pannequin, J-M Guillot, L. Ranval)

Fin de séance : 21h00

Prochaine réunion : 22 octobre 2024

Le Maire, Bernard PANNEQUIN

Le secrétaire de séance, Jean-Michel GUILLOT